

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021_065 : Harmonisation des
tarifs de garderie**

Séance du 24 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 18 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 18 juin 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	37	44
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour: 44
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :
Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Gilles TABOUREL
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT
Gérard LECOQ a donné pouvoir à Patrick LAVARDE
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Fabien TESSIER

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

DEL2021-065 : HARMONISATION DES TARIFS DE GARDERIE

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la communauté de communes,
- Vu l'avis favorable de la commission affaires scolaires en date du 1^{er} juin 2021.

Considérant que les services périscolaires de Seules Terre et Mer disposent de tarifs différents selon les sites.

Considérant la nécessité d'harmoniser les tarifs à recettes constantes à partir du 2 septembre 2021, les tarifs suivants sont proposés pour la garderie :

SITE	Tarifs de la garderie	
Moulins-en-Bessin	1,05 € la demi-heure	goûter offert au début de la deuxième demi-heure le soir 8 € de pénalités de retard
Creully-sur-Seulles		
Fontaine-Henry		
Ponts-sur-Seulles		
Reviere		
Banville	0,60 € la demi-heure	
Audrieu	1 € la demi-heure	
Fontenay-le-Pesnel		
Tilly-sur-Seulles		
Hottot-les-Bagues	0,85 € la demi-heure	
Lingèvres		
Ver-sur-Mer	Service géré par la Ronde des Bambins	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les tarifs présentés dans le tableau ci-dessus pour une application à compter du 2 septembre 2021,
- **DIT** que le goûter est offert au début de la 2^e demi-heure le soir
- **FIXE** à 8€ les pénalités de retard
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com